



# La revalorisation des enseignants, info ou com ?

Le 16 novembre, le ministre de l'Éducation nationale a rendu public l'utilisation d'une enveloppe budgétaire de 400 millions d'€\*. La somme n'est pas négligeable dans le contexte économique actuel. Peut-on pour autant s'en satisfaire ?



Une prime d'attractivité pour les enseignants en début de carrière (jusqu'à 15 années de service), va se mettre en place en mai 2021 soit un peu moins de 100 € nets / mois pour ceux ayant atteint l'échelon 2, dégressive ensuite ; une prime d'équipement informatique pour tous ou presque (un peu moins de 150 € nets versés chaque année en janvier) ; un peu plus de promotions (de 17 à 18% soit environ 260 pour le privé) pour un accès à la hors-classe et enfin des mesures catégorielles dont on ne sait pas encore si elles concerneront totalement le privé. Le signal paraît positif mais on le sait, tout se joue dans les détails.

## La prime d'attractivité

Nous aurions préféré une hausse du point d'indice gelé depuis 10 ans... Une prime donc pour 31 % des enseignants. Les autres devront attendre longtemps, car qui peut croire que le ministre obtiendra chaque année une nouvelle enveloppe de 400 Md€. Concentrer la prime sur les premiers échelons, [comme nous le demandions](#), est une bonne chose mais **69 % des professeurs risquent donc d'être bernés**. Plus globalement, [les écarts de rémunérations entre les enseignants français et ceux d'autres pays de l'OCDE](#) persisteront, même en début de carrière ce qui est d'arranger le recrutement de professionnels.

entre 2005 et 2019, les salaires statutaires des enseignants ayant 15 ans d'expérience et les qualifications les plus courantes ont augmenté en moyenne dans les pays de l'OCDE de 5 % à 7 % alors qu'en France, les salaires des enseignants à ces niveaux ont baissé entre 2 % et 5 % sur cette même période (selon le pouvoir d'achat de la consommation privée).

## Répartition de la prime d'attractivité jusqu'à 15 ans de carrière

Professeurs des écoles, certifiés, PLP, agrégés, Classe normale		
Echelon	Durée dans l'échelon	Prime mensuelle en net
2	1 an	99.75 €
3	2 ans	89 €
4	2 ans	64.08 €
5	2 ans et demi	49.83 €
6	2 ou 3 ans suivant RDV carrière	35.58 €
7	3 ans	35.58 €

## La prime d'équipement informatique

C'est un geste symbolique et une bonne nouvelle. En économisant, un enseignant, au bout de 3 ou 4 ans, pourra s'acheter un ordinateur ! On parle ici d'outils de travail que l'employeur doit mettre à disposition de ses salariés et de ses cadres. [Nous avons demandé que cette prime soit sortie de l'enveloppe](#) consacrée à la revalorisation. De plus les enseignants documentalistes seraient privés de cette mesure car ils disposent de matériel dans leur établissement. Ils apprécieront !

## Hors-classe et mesures catégorielles

Plus de 1 700 promotions à la hors-classe sont annoncées pour les enseignants du public et du privé en 2020-21. Cela suffira-t-il pour permettre aux enseignants de bénéficier de 2 grades au moins dans sa carrière, l'accès à la hors-classe ne devant pas avoir lieu la veille de la retraite ? L'an passé il y avait environ 16 000 promouvables et pour 17% on avait donc 2720 reçus. A 18% on aurait 2880 reçus donc 160 promotions de plus sur 142 000 enseignants dans le privé cela représente une amélioration de 0,38% au passage à la Hors classe.

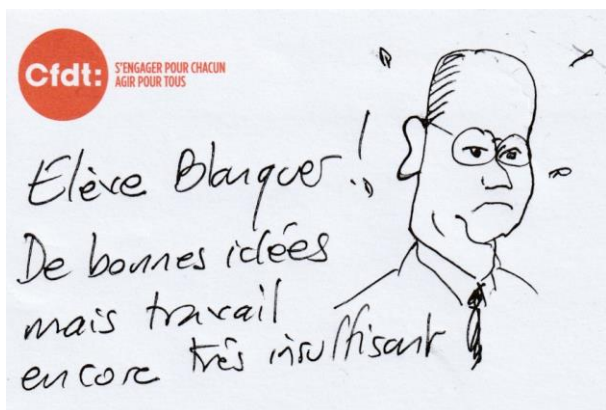
Quant aux mesures catégorielles (45 M€), nous savons qu'elles concerneront les chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré (21 M€). Mais pas ceux du privé ! Impossibilité juridique... Et les 24 M€ restants ? Mystère... Pas encore fléchés... nous avons des idées pour utiliser les fonds, il suffit de nous les demander !

## Enseignement agricole

La prime d'attractivité et la prime d'équipement concerneront aussi les agents de l'enseignement agricole (5 M€ pris sur les 400 M€).

\*500 millions en fait sur l'année 2021-2022.

Un certain travail mais trop de questions non traitées et des résultats donnés en amont de la consultation des syndicats ! Le ministre détenait le sujet avant la correction.



**Des mesures conjoncturelles qui ne règlent pas le décrochage structurel des salaires des enseignants**

FEP CFTD Anjou Maine Vendée permanence le jeudi après-m sur période scolaire

[anjoumainevendee@fep.cfdt.fr](mailto:anjoumainevendee@fep.cfdt.fr) tél : 07 69 84 44 93\_ site régional <http://www.fep-cfdt-paysdelaloire.fr>